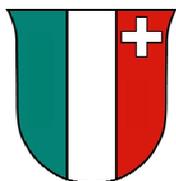


CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION



## Formation professionnelle HES en musique

# Déclaration d'intention signée par les cantons de Genève et Neuchâtel

Le Département de l'éducation, de la culture et des sports (NE) et  
le Département de l'instruction publique (GE) communiquent:

Les Cantons de Neuchâtel et de Genève ont signé en date du 20 mars 2008 une déclaration d'intention, confirmant ainsi leur volonté commune de tout mettre en oeuvre afin d'aménager à Neuchâtel une unité d'enseignement décentralisé HES de la Haute école de musique (HEM)-Conservatoire de Genève. Une convention, dont la conclusion est attendue pour fin juin 2008, réglera les principes de base de la filiale neuchâteloise, dans le cadre des relations entre les cantons partenaires. L'intégration de la filiale neuchâteloise au sein de la HEM genevoise devrait être effective au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

La richesse artistique et culturelle du Conservatoire de musique neuchâtelois ainsi que la qualité de son enseignement professionnel et la réputation internationale de la HEM-Conservatoire de Genève, dont les filières d'études sont reconnues par la Confédération, assurent à ces deux écoles une notoriété prometteuse.

Le Département de l'instruction publique (DIP) de la République et canton de Genève et le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) de la République et canton de Neuchâtel mènent actuellement les travaux visant à intégrer le site neuchâtelois (filiale) dans la Haute école de musique genevoise dès le 1<sup>er</sup> septembre 2008.

### Changements pour la rentrée 2008-2009

Le premier effet concret de cette intégration, dans l'ordre prioritaire du calendrier, porte sur les épreuves d'admission des nouveaux étudiants. Suite à la signature de l'accord bilatéral, la HEM de Genève intégrera dans le cadre de ses examens d'admission pour l'année académique 2008-2009 les candidatures à un enseignement décentralisé à Neuchâtel, dont l'effectif maximal a été fixé à 100 étudiants pour les filières de Bachelor, Master de pédagogie et Master d'interprétation.

2.

Dès la rentrée de septembre 2008, les étudiants des filières professionnelles du Conservatoire de musique neuchâtelois, dont les classes ont été reprises (chant, flûte, trombone, percussion, violon, alto, violoncelle et piano), poursuivront leurs études avec en point de mire l'obtention d'un titre HES, reconnu au niveau suisse.

En mai 2008, le conseiller d'Etat genevois Charles Beer, en charge du DIP, rencontrera la conseillère d'Etat neuchâteloise Sylvie Perrinjaquet, cheffe du DECS, pour opérer une visite du nouveau bâtiment Ecoparc.

Situé près de la gare de Neuchâtel, Ecoparc est destiné à abriter d'ici quelques mois la filiale neuchâteloise de la HEM de Genève, le Conservatoire de musique neuchâtelois, ainsi que la Haute école de gestion HEG-Arc.

**Pour de plus amples renseignements :**

**Sylvie Perrinjaquet, conseillère d'Etat (NE), cheffe du DECS, tél. 032 889 69 00.**

**Charles Beer, conseiller d'Etat (GE), en charge du DIP, tél. 022 327 24 00.**

Neuchâtel et Genève, le 15 avril 2008